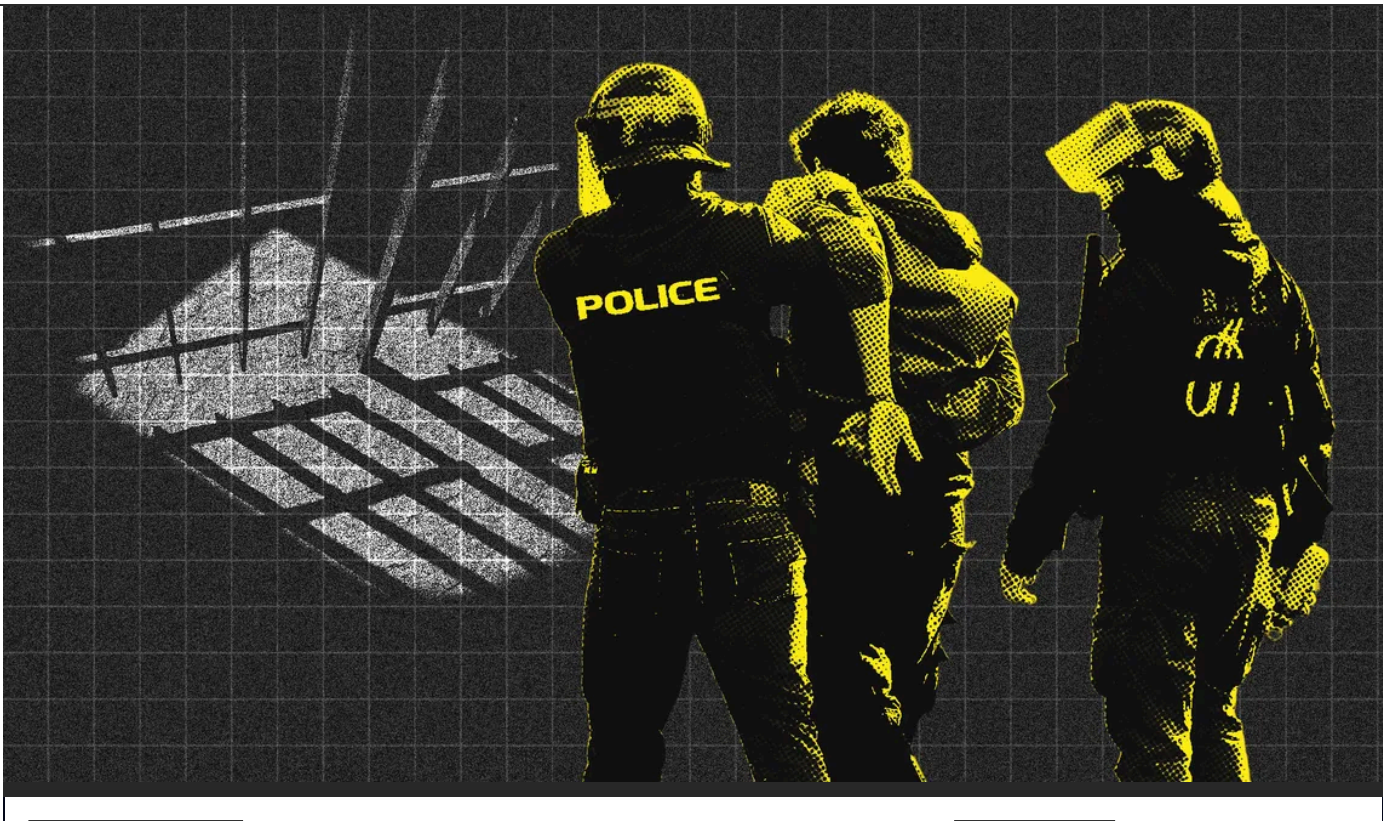


Emmanuel
Denise

Actualité

20.10.2026

--	--	--	--

17 octobre: le gouvernement ordonne, les juges répriment

• Justice

• Mobilisations lycéennes

• Répression

Blast a suivi les comparutions immédiates au surlendemain du 17 octobre, au tribunal correctionnel de Paris. La justice a voulu appliquer les consignes de Darmanin à la lettre, envoyant presque tout le monde en prison, quand d’habitude ce genre de faits appelle du sursis. Des audiences aux airs de justice d’exception, dont Blast, et d’autres, sont ressortis éberlués et sonnés.

Notre site est accessible à tous

Tous nos articles sont donc lisibles, sans abonnement. Blast a choisi ce modèle pour que toutes les personnes qui n'en ont pas les moyens puissent s'informer.

Vous pouvez faire un don à partir de 1€, et vous abonner à partir de 5€.

C'est grâce à vous que nous pouvons rester indépendants et accessible à toutes et tous. Merci !

Je soutiens Blast

Trois mots au tribunal aujourd’hui: dégoût, nausée, honte. Dix ans de chroniques judiciaires pour en arriver là, pour voir ça: une bête qui agonise et qui frappe aveuglément. Tout le monde ou presque est parti en prison aujourd’hui. Maxime, vingt-et-un ans, avait dans son sac tout ce qu’il faut pour fabriquer des cocktails Molotov: bouteilles en verre, chiffons, alcool à brûler, trois briquets. Il a été arrêté bien avant la manifestation, contrôlé à 11h45 boulevard Beaumarchais. Il a bien essayé de dire qu’il comptait faire un barbecue, les juges n’y ont pas cru — personne n’y a cru, la quarantaine de journalistes a rigolé, parce que la ligne de défense était audacieuse. Même la juge était plus chafouine que méchante. *«Comme par hasard, quand on va dans le détail: la grille, le caddie, alors là, il n’y a plus personne...»* Et puis: *«il va falloir prendre conscience de la gravité de ce que vous avez fait, c’est votre procès, Monsieur... Là, ça risque de faire mal...»*. Casier judiciaire vierge, Maxime habite chez sa copine, parents divorcés, enfance compliquée, témoin de violence, a travaillé en tant que sapeur-pompier: *«alors là, les bras m’en tombent»*, dit la juge et tout le monde rit encore. C’est vrai que c’est cocasse, tout de même: un sapeur-pompier, avec un cocktail Molotov.

«Il n’a rien fait, mais aurait pu»: il part en détention immédiatement

«—Écoutez bien ce que va dire Monsieur le procureur.»

Monsieur le procureur dit: *«la parfaite panoplie!»* Et puis, surtout, il dit le contexte, tout le monde a vu les images à la télévision. Pas Maxime, puisqu’il était déjà en garde à vue, mais tous les autres. C’est une arme très dangereuse. Le feu, dit-il, on sait comment ça commence, on ne sait pas comment ça se termine (comme les manifestations lycéennes, finalement).

Pour Maxime, il demande huit mois de prison ferme, mais aménagés par la pose d’un bracelet électronique, ainsi qu’une interdiction de Paris pendant un an. Ce sont des réquisitions un peu dures pour un primo-délinquant qui n’a finalement rien fait, mais qui aurait pu faire s’il n’avait pas été arrêté à temps. Ou qui aurait pu renoncer et ne rien faire du tout, personne ne saura jamais. Normalement, c’est du sursis, éventuellement du sursis probatoire avec tout un tas d’obligations, mais enfin, quelqu’un qui travaille, inséré, au casier vierge, qui a l’air complètement dépassé par la tournure des événements, qui n’a causé aucun dégât... C’est de bonne guerre, cela dit. Oui, l’émotion est immense, oui, les images de ce que Maxime aurait pu faire tournent en boucle sur toutes les chaînes de télévision. Alors, entre journalistes, on se dit: bon, il montre un peu les muscles, il a eu des consignes de la hiérarchie. L’avocate dit: *«on ne peut pas gâcher la vie d’une personne de vingt-et-un ans juste pour faire un exemple...»* Bien sûr que si, on peut.

Au retour des trois juges, la bonne humeur s’interrompt: Maxime part en détention immédiatement, pour deux mois, sans avoir eu le temps de contacter qui que ce soit. Il n’a pas l’air de réaliser ce qui lui tombe dessus: le choc carcéral. Et là, tout devient assez clair: c’est le naufrage de la justice, devant tout le monde. Sur les bancs des journalistes, quelqu’un porte ses mains à sa bouche, éberlué. Un autre dit: *«c’est zinzin...»*

C’est lamentable ce que vous faites!

Ce n’est que le début. Tout le monde part en prison aujourd’hui. Trois trentenaires demandent un délai pour préparer leur défense. C’est leur droit. Ils devront être jugés parce qu’on leur reproche d’avoir donné des coups de pied dans les motos de la police, ce qui aurait mis en danger les conducteurs. Puisqu’ils demandent un délai, on ne saura rien de plus. Casiers vierges tous les trois, présumés innocents, tous les trois. L’un est restaurateur, l’autre est enseignant-chercheur, le dernier au chômage mais bénévole dans le monde associatif. Ils sont tous les trois, encore une fois, insérés, inconnus des services de police. Ils pourraient être laissés sous contrôle judiciaire jusqu’au procès, mais ils partent en prison pour deux mois: le procureur dit qu’il a peur qu’ils se concertent s’ils sont laissés dehors.

Anis, étudiant tunisien, aurait lancé un cocktail Cacatov sur les CRS — c’est presque comme un cocktail Molotov, mais pas exactement pareil. Cette fois, ce n’est pas lui qui demande un délai, c’est le tribunal qui n’a plus le temps. Casier vierge: *«je reconnais, c’est moi et je m’excuse, ce n’était pas mon intention de blesser qui que ce soit»*, dit-il en pleurant. Il souhaite devenir ingénieur dans le bâtiment. Inséré, bien entouré par sa famille. En plus de ses études, il travaille dans une société de livraison. Monsieur le procureur demande qu’il soit envoyé en prison jusqu’à son procès dans un mois *«pour garantir sa représentation»*. Anis non plus n’a pas l’air d’y croire quand la décision tombe et qu’il est envoyé en prison. Un homme se lève dans la salle et crie: *«c’est lamentable ce que vous faites! Vous croyez que ça va changer quelque chose?!»* Il est escorté dehors.

Il faut faire des exemples, et tant pis pour les vies sacrifiées

Enfin, viennent Nicolas, vingt ans, et Julie, dix-neuf ans – tous les prénoms ont été modifiés. Les deux ont été interpellés, le matin à 10h15, place de la Bastille, la même dont on fête la prise tous les 14 Juillet. C’est la fête nationale, paraît-il. Dans le sac de Nicolas, il y avait un couteau pliant, il dit que c’était pour se faire des casse-croûte. Il y avait aussi un poing américain. Il affirme avoir déjà été agressé en manifestation et s’en servir pour se défendre au cas où. Julie, elle, n’a strictement rien fait. Elle était avec Nicolas et elle avait un masque à gaz dans son sac, un accessoire qui sert à fumer du CBD, dit-elle, et qu’elle devait rapporter à une amie. Elle dit aussi que le masque ne fonctionnait pas, elle pleure toutes les larmes de son corps pour convaincre les juges : l’un des bouts du masque était chez son amie. Tout est vérifiable, personne n’a vérifié. Elle avait une pancarte pour dénoncer les conditions de vie des étudiants et pour demander une hausse de rémunération pour les apprentis. Elle est apprentie elle-même, en deuxième année de BTS, et puis vendeuse dans une mercerie. Elle travaille depuis qu’elle a quatorze ans.

Le gros problème de Nicolas et Julie, c’est que les policiers ont fouillé les téléphones, et qu’ils ont trouvé une conversation dans laquelle Nicolas dit : *« ça va aller prendre la Bastille salement. Nous, notre objectif avec A. [un troisième larron jamais pris], c’est de tabasser des CRS. »* Ce à quoi Julie répond : *« Vous voulez taper des CRS, moi je ne veux pas, enfin si mais je ne veux pas me faire mal. »*

La juge dit :

« – Et vous, vous voulez bien taper, mais faudrait pas se casser un ongle... »

Julie répond :

« – Je me suis très très mal exprimée. En aucun cas je n’aurais fait de mal à qui que ce soit. J’ai répondu sur un coup de tête. Je voulais juste manifester pour mon salaire. Quand j’ai vu les images des lycéens qui avaient perdu des mains, qui avaient perdu des yeux, je me suis dit : "mon petit frère a douze ans. Ça aurait pu être lui..." »

Elle pleure toute l’audience, pendant que Nicolas, comme sonné, reste stoïque. Sa mère est aide-soignante, son père est handicapé à quatre-vingts pour cent. Il travaille en intérim à la livraison de colis. Très sportif, il souhaite devenir guide de haute montagne. La juge lui demande :

« – Mais qui est le vrai Nicolas ? Celui qui veut sauver des gens en montagne, ou celui qui veut éborgner des CRS ? »

L’autre juge demande :

« – Dans votre message, vous appelez à la guérilla, vous souhaitez la guerre civile ?

– Absolument pas. »

Nicolas explique les messages par le fait qu’il voulait faire le beau, faire le dur devant son amie, c’est tout.

Monsieur le procureur, pour les deux, demande sept mois de prison ferme. Il ne demande pas de mandat de dépôt, afin qu’ils puissent être convoqués par un juge de l’application des peines, et que l’incarcération soit éventuellement aménagée en détention à domicile, en travaux d’intérêt général ou en semi-liberté.

Les trois juges reviennent : pour elle, du sursis simple, cinq mois. Pour lui : six mois de sursis simple et deux mois avec incarcération immédiate. Sous le choc, il part menotté pour la prison. Casiers vierges, tous les deux. Une journaliste dit : *« c’est pas possible... »*, un autre : *« c’est pas vrai »*, une autre encore : *« c’est des tarés... »*

Quelqu’un dans la salle s’exclame : *« c’est Minority Report ! »*

Ce n’est pas *Minority Report* (1). C’est le geste de désespoir d’un pouvoir à l’agonie qui utilise sa violence pour donner l’illusion de sa force. Que les peines soient trop dures, trop laxistes : chacun jugera. C’est toujours difficile de décider d’une peine, et personne n’est jamais d’accord. Une chose, cependant, aura été frappante ce jour-là : les peines prononcées, bien au-delà des réquisitions pourtant très dures du parquet, semblent sans équivalent pour des faits similaires. Il fallait faire des exemples, et tant pis pour les vies réelles qui ont été sacrifiées. C’est une justice d’exception qui n’est passée par aucun contre-pouvoir, par aucun député. Tout le monde est sonné. La justice, qui devrait être un pouvoir séparé de l’exécutif, semble mandatée pour exécuter ses plus basses œuvres, quitte à jeter dans le cauchemar des gens qui étaient tous jugés pour la première fois de leur vie, qui n’auront eu droit à aucun avertissement, à aucune chance, à aucune pitié. La honte, le dégoût, la nausée. La justice, aujourd’hui, s’est comportée comme la patte encore dangereuse d’un animal blessé. La charité commanderait qu’on abrège ses souffrances.

Notes

(1) **NDLR** : *Minority Report* est un film de Steven Spielberg (2002), adapté d’un roman de Philip K. Dick, où une police du futur arrête puis emprisonne des individus avant qu’ils ne commettent un crime.

Crédits photo/illustration en haut de page : Morgane Sabouret

À lire aussi

Au tribunal: Benjamin, 39 ans, notaire et cyberharceleur sexiste

Au tribunal

19.10.2026

>

Lire la suite

Face à la colère, le gouvernement sort l'arsenal sécuritaire

19.10.2026

>

Lire la suite

Soutenez Blast, le souffle de l’info

Je fais un don

Je m’abonne

Vous souhaitez nous alerter sur un sujet ? Vous avez des infos qui vous semblent mériter que la rédaction de Blast les analyse, pour éventuellement enquêter dessus ? Cette adresse mail vous est ouverte : **enquetes.blast@protonmail.com** (voir les instructions)

> Les articles

> Les émissions

> Les podcasts

> Les dossiers

> Les brèves

Qui sommes nous

Questions fréquentes (FAQ)

Je m’abonne

Je fais un don

Je deviens sociétaire

Les newsletters

Notre instance Peertube

Mon compte

Nous contacter

Votre adresse email

Je m’inscris

Pour recevoir les dernières actualités, le résumé de la semaine et être alerté des derniers programmes publiés directement dans votre boîte e-mail.